

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

### Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Monique BAYARD	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Adrien GUENE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Élection de Vice-Présidents**

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil métropolitain a conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales fixé à vingt le nombre de Vice-Présidents, puis au cours de la même séance, élu ses dix-huit Vice-Présidents.

Par courrier daté du 1er juillet 2021, Monsieur José ALMEIDA a informé Monsieur le Préfet de Côte d'Or de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller métropolitain et de Vice - Président.

Cette démission a été acceptée par le Préfet le même jour.

La démission de Monsieur José ALMEIDA entraîne la vacance du poste de quatrième Vice - Président de la Métropole de Dijon.

Il est aujourd'hui proposé d'élire trois nouveaux Vice-Présidents qui prendront rang après le dernier Vice-Président, soit aux 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> rang. Conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, la métropole élit les Vice - Présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de procéder** à l'élection de trois Vice-Présidents qui prendront rang après le dernier Vice - Président ;

-----  
→ En qualité de dix-huitième Vice-Président : Monsieur Nicolas BOURNY est élu

**Scrutin 1er tour** : nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 83 Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 22

Suffrages exprimés = 61 Majorité absolue = 31

Résultats des votes = Monsieur Nicolas BOURNY obtient 58 voix

→ En qualité de dix-neuvième Vice-Président : Madame Céline TONOT est élue

**Scrutin 1er tour** : nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 83 Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 32

Suffrages exprimés = 51

Majorité absolue = 26

Résultats des votes = Céline TONOT obtient 45 voix

→ En qualité de vingtième Vice-Président : Madame Nadjoua BELHADEF est élue

**Scrutin 1er tour** : nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 83 Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 34

Suffrages exprimés = 49 Majorité absolue = 25

Résultats des votes = Nadjoua BELHADEF obtient 45 voix